



CAP Douleur
CHANGE ANIMAL PAIN

Charte du Réseau CAP Douleur

Je, soussignée, Caroline Lutje Spelberg
Docteur vétérinaire inscrit au tableau de l'Ordre des vétérinaires sous le numéro : 20672
Exerçant dans l'établissement de soins vétérinaires suivant :
SDF Kersalé-Lebon-Parys-Barbieux
Clinique Vétérinaire du Porzay
28 bis rue de la Presqu'île
29550 Plonévez-Porzay

Déclare engager mon établissement de soins vétérinaires à :

- 1) Prendre en charge toutes les formes de douleur chez l'animal, être vivant doté de conscience et doué de sensibilité
- 2) Pratiquer l'évaluation de la douleur dans les situations d'urgence, de médecine interne et dans le cadre des interventions chirurgicales
- 3) Actualiser les protocoles d'analgésie par des moyens pharmacologiques et des approches non pharmacologiques
- 4) Favoriser les conditions d'hospitalisation respectant le bien-être des animaux
- 5) Pratiquer l'Alliance et l'Education thérapeutiques pour conforter le rôle du propriétaire dans le suivi de son animal douloureux chronique
- 6) Sensibiliser et former régulièrement l'équipe vétérinaire de l'établissement de soins à la gestion de toutes les douleurs
- 7) Réévaluer les pratiques d'analgésie sous forme d'audit
- 8) Partager ses connaissances et ses domaines de compétence avec les membres du réseau CAPdouleur
- 9) Etre acteur du réseau CAPdouleur
- 10) Respecter les règles de déontologie et de confraternité au sein du réseau CAPdouleur

Fait à :

Le :

Signature :